

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE 5 FÉVRIER 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 5 février 2018, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 05.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Hélène Jacques

Est absent :

Antoine Couture

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2018-02-28

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 8 janvier 2018 ;
4. Nouveau mandat au sein du conseil ;
  - 4.1. Rapport de contributions électorales ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 31 janvier 2018 ;
9. Comptes à recevoir ;
  - 9.1. Vente pour non-paiement de taxes ;
10. Gestion administrative ;
  - 10.1. Acquisition d'équipements informatiques ;
11. Avis de motion ;
  - 11.1. Règlement no 306-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Isidore et abrogeant le règlement no 257-2014 (286-2016) ;
12. Adoption de règlement ;
  - 12.1. Second projet de règlement no 303-2017 agrandissant la zone M-11 à même une partie de la zone RA-13 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012,

- 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017 et 302-2017) ;
13. Inspection municipale ;
    - 13.1. Travaux à autoriser ;
    - 13.2. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ;
      - 13.2.1. Renouvellement d'adhésion 2018 ;
      - 13.2.2. Congrès 2018 ;
    - 13.3. Départ de madame Suzy Tanguay ;
  14. Inspection en bâtiments ;
    - 14.1. Émission des permis ;
    - 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
  15. Sécurité incendie ;
    - 15.1. Demande du directeur ;
    - 15.2. Schéma de couverture de risque - MRC de La Nouvelle-Beauce ;
      - 15.2.1. Rapport annuel 2017 ;
  16. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
    - 16.1. Demande d'autorisation ;
      - 16.1.1 Monsieur Robert Labonté ;
  17. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
    - 17.1. Réclamation - refoulement d'égout ;
  18. Centre municipal St-Isidore inc. ;
    - 18.1. Réfection de l'aréna ;
      - 18.1.1. Constructions Jacques Dubois et Fils inc. ;
        - 18.1.1.1. Recommandation de paiement no 6 ;
        - 18.1.1.2. Certificat définitif de fin de travaux ;
        - 18.1.1.3. Autres travaux ;
  19. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
    - 19.1. Offre d'achat - Rochette Construction ;
  20. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
    - 20.1. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV ;
      - 20.1.1. Dépôt des projets de skatepark et piscine ;
  21. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports- programme Réhabilitation du réseau routier local ;
    - 21.1. Volet redressement - route Coulombe, rang de la Rivière et rue Sainte-Geneviève ;
      - 21.1.1. Services en laboratoire ;
  22. Motion de félicitations ;
    - 22.1. Compétition Yolande Barrette ;
  23. Spectacle aérien ;
  24. Divers ;
  25. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2018-02-29**

#### **3.1. Séance ordinaire du 8 janvier 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

## **4. NOUVEAU MANDAT AU SEIN DU CONSEIL**

### **4.1. Rapport de contributions électorales**

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires «*Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus*» par messieurs Réal Turgeon, Germain Lefebvre, Daniel Blais, Martin Boisvert, Antoine Couture, mesdames Diane Rhéaume, Hélène Jacques, Carole Brochu et Bernyce Turmel, candidats aux élections du 5 novembre 2017 et ce, conformément aux articles 513.1 et 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen s'informe de l'état de la situation concernant les travaux à réaliser au barrage du Vieux-Moulin ainsi qu'à la borne sèche. Les vérifications seront effectuées à cet effet.

## **6. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

**2018-02-30**

### **Entraide-Secours - prêt d'un local**

ATTENDU QUE Entraide-Secours souhaite utiliser un local au sous-sol de la salle Amicale située au 126, rue Saint-Joseph, propriété de la municipalité de Saint-Isidore, afin de récolter et distribuer des denrées, d'y tenir des réunions et d'y ranger divers documents et matériel ;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de prêter À Entraide-Secours, à titre gratuit, tant que la municipalité en aura pas besoin, un local au sous-sol de la salle Amicale et ce, aux conditions suivantes :

- fournir une preuve d'assurance responsabilité civile entre autres en cas de bris, de feu, d'accident, etc. ;
- dégager la municipalité de tout incident, perte de documents, etc.

QUE les parties avisent par écrit trois (3) mois à l'avance de la fin de la présente entente.

Adoptée

**2018-02-31**

### **MRC de La Nouvelle-Beauce - partenariat intermunicipal pour le développement du loisir - phase 2**

ATTENDU QUE le projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir a permis la réalisation d'une première phase du projet grâce au lancement de la plateforme Web Zone Loisirs, qui permet la promotion des infrastructures de loisirs des municipalités du territoire ;

ATTENDU QUE la Table des intervenants en loisirs de La Nouvelle-Beauce souhaite entreprendre une deuxième phase au projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir ;

ATTENDU QUE la deuxième phase de ce projet portera sur l'élaboration d'un diagnostic et d'une étude d'opportunité en matière de partenariat intermunicipal pour le développement de notre loisir local et territorial ;

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé en collaboration avec l'URLS Chaudière-Appalaches et l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre du programme Scolart et que des frais de six mille dollars (6 000 \$) sont à prévoir ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a lancé un appel de candidature pour un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

ATTENDU QUE ce programme admet des projets qui permettent la réalisation de diagnostic et d'étude d'opportunité ;

ATTENDU QUE le MAMOT demande une résolution de la municipalité attestant son adhésion au projet et nommant un organisme mandataire du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de la Table des intervenants en loisirs en adhérant à la phase 2 du projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir et en nommant la MRC comme organisme mandataire responsable de ce projet.

QUE la municipalité s'engage à partager les frais non subventionnés avec les autres municipalités du territoire.

Adoptée

2018-02-32

**Association des directeurs municipaux du Québec - formation**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation «Les impacts de l'adoption du projet de Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier» offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 7 et 8 février 2018 à Québec, au coût de sept cent cinq dollars et quatre-vingt-quinze cents (705,95 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2018-02-33

**Association des directeurs municipaux du Québec - cotisation et assurance 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le renouvellement de la cotisation et de l'assurance 2018 de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au coût total de huit cent soixante-cinq dollars et trente-neuf cents (865,39 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**Association des directeurs municipaux du Québec - congrès 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

2018-02-34

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 13, 14 et 15 juin 2018 à Québec, au coût de six cent deux dollars et quarante-sept cents (602,47 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2018-02-35

**Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - Gala des Perséides 2018 - dépôt d'une candidature - catégorie «Engagement social»**

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce lance la 10<sup>e</sup> édition du Gala des Perséides 2018 dont la date limite pour le dépôt d'une candidature est le 9 février 2018 ;

ATTENDU QUE le prix «Engagement social» est remis à une personnalité d'affaire s'étant impliquée dans sa communauté et ayant contribué à son développement socioéconomique et au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose la candidature de monsieur Jean-Guy Parent au prix «Engagement social» dans le cadre du Gala des Perséides 2018, et ce, afin de le remercier de sa contribution bénévole au sein de la communauté.

Adoptée

2018-02-36

**Développement économique Nouvelle-Beauce - «5 à 7 Inspiration»**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire à assister au «5 à 7 Inspiration» organisé par Développement économique Nouvelle-Beauce, qui se tiendra à Sainte-Marie le 6 février 2018, au coût de quarante dollars et vingt-quatre cents (40,24 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2018-02-37

**La Fondation le Crépuscule - déjeuner St-Valentin**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise deux (2) représentants à participer au déjeuner St-Valentin qui se tiendra à Sainte-Marie le 9 février 2018, au coût total de cinquante dollars (50,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

### **GRT Nouvel Habitat - programme Rénovation Québec - bonification AccèsLogis**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire adhérer au programme «Rénovation Québec» dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet ACL-0767, soit le projet d'agrandissement du Gîte de Saint-Isidore ;

2018-02-38

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme «Rénovation Québec».

QUE la municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de deux cent soixante-six mille six cent cinquante-sept dollars (266 657 \$), lequel sera assumé en parts égales par la municipalité et la Société d'habitation du Québec.

QUE la municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme «Rénovation Québec».

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme «Rénovation Québec».

Adoptée

2018-02-39

### **Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers - lieu de refuge**

ATTENDU QUE le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers procède actuellement à la mise en place d'un plan de confinement code blanc (personne armée qui tenterait d'entrer dans la bâtisse) ;

ATTENDU QUE le CPE des Petits Pommiers doit trouver un lieu de refuge en cas d'évacuation policière suite à un tel événement ;

ATTENDU QUE le lieu de refuge doit être situé hors de vue à partir du CPE, avoir les mêmes heures d'ouverture et être assez grand pour accueillir une soixantaine d'enfants ainsi que le personnel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne que des locaux seront disponibles au Centre municipal, situé au 130, route Coulombe, comme lieu de refuge pour le CPE des Petits Pommiers, et ce, en cas d'évacuation policière.

Adoptée

Le conseil convient de :

- prendre note de l'offre d'acquérir le lot 6 040 109 afin de créer un futur développement résidentiel ;

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- publicité dans la revue du Salon de l'habitation de la Nouvelle-Beauce ;
- publicité dans les cahiers spéciaux axés sur le domaine de l'habitation lesquels seront publiés au printemps et à l'automne 2018 dans l'hebdomadaire Beauce-Média ;

- conférence du comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qui se tiendra à Drummondville le 24 mars 2018.

2018-02-40

## **7. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2556 à 2580 inclusivement, les chèques nos 13125 à 13149 inclusivement, les dépôts directs nos 500471 à 500509 inclusivement (le dépôt direct no 500469 adopté à la séance du 8 janvier 2018 étant annulé) et les salaires, totalisant trois cent cinquante mille quarante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (350 045,98 \$).

Adoptée

## **8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 JANVIER 2018**

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 janvier 2018.

## **9. COMPTES À RECEVOIR**

2018-02-41

### **9.1. Vente pour non-paiement de taxes**

CONSIDÉRANT QU'une liste des immeubles, sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, a été déposée au conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, à transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce, ladite liste afin que celle-ci entreprenne les procédures conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à enchérir et acquérir, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, l'un ou des immeubles visés par ladite liste, le cas échéant, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal.

Adoptée

## **10. GESTION ADMINISTRATIVE**

2018-02-42

### **10.1. Acquisition d'équipements informatiques**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'acquisition d'équipements informatiques auprès de Solutions GA, soit un ordinateur de bureau Lenovo avec accessoires ainsi que diverses fournitures pour augmenter la capacité du serveur, au coût total estimé à trois mille cinq cents dollars (3 500,00 \$), incluant les taxes,

l'installation et la configuration ainsi que les services de PG Solutions.

Adoptée

## **11. AVIS DE MOTION**

### **11.1. Règlement no 306-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Isidore et abrogeant le règlement no 257-2014 (286-2016)**

La conseillère Hélène Jacques dépose et présente un avis de motion, pour adoption à une séance subséquente, le projet de règlement no 306-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Isidore et abrogeant le règlement no 257-2014 (286-2016).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,  
Conseillère

## **12. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2018-02-43

### **12.1. Second projet de règlement no 303-2017 agrandissant la zone M-11 à même une partie de la zone RA-13 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017 et 302-2017)**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le second projet de règlement no 303-2017 agrandissant la zone M-11 à même une partie de la zone RA-13 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017 et 302-2017) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

## **13. INSPECTION MUNICIPALE**

2018-02-44

### **13.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

**Équipements**

Tracteur à gazon John Deere	24 170,04 \$
-----------------------------	--------------

*Fournisseur : Émile Larochelle inc.*

**Formation**

Système d'identification des matières dangereuses	100,00 \$
---	-----------

MM. Richard Allen et Gaétan Trudel

*Fournisseur : MRC de La Nouvelle-Beauce*

Adoptée

**13.2. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)**

**2018-02-45      13.2.1. Renouvellement d'adhésion 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion du directeur des travaux publics à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2018, au montant de quatre cent trente-et-un dollars et seize cents (431,16 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2018-02-46      13.2.1. Congrès 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'inscription du directeur des travaux publics au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, qui se tiendra les 3, 4 et 5 mai 2018 à Rivière-du-Loup, au coût de six cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (689,85 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**13.3. Départ de madame Suzy Tanguay**

Le conseil prend acte de la démission de la directrice adjointe aux travaux publics, madame Suzy Tanguay, effective le 15 janvier 2018.

**14. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

**14.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de janvier 2018.

## **14.2. Dossiers des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de janvier 2018.

## **15. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **15.1. Demande du directeur**

Aucun sujet.

### **15.2. Schéma de couverture de risque - MRC de La Nouvelle-Beauce**

2018-02-47

#### **15.2.1. Rapport annuel 2017**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2017 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques ;

ATTENDU QUE l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2017 et prendra, s'il y a lieu, et ce, selon les moyens financiers, les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte la partie du rapport annuel 2017 en lien avec la municipalité de Saint-Isidore en regard au schéma de couverture de risques et autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

## **16. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

### **16.1. Demande d'autorisation**

2018-02-48

#### **16.1.1. Monsieur Robert Labonté**

ATTENDU QUE monsieur Robert Labonté est propriétaire des lots 3 173 595, 3 173 631 et 3 173 632 au cadastre du Québec, situés dans le rang de la Rivière, d'une superficie totale de vingt-cinq hectares et quatre-vingt-huit centièmes (25,88 ha) ;

ATTENDU QUE monsieur Labonté a entrepris l'exploitation d'une gravière-sablière en 2013 sur une partie desdits lots, sur une superficie de quatre hectares et six dixièmes (4,6 ha), et ce, suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE l'exploitation de cette superficie est débutée mais non terminée ;

ATTENDU QUE monsieur Labonté présente une nouvelle demande auprès de la CPTAQ portant sur la même superficie afin de reconduire pour cinq (5) ans cette autorisation, soit jusqu'en 2023;

ATTENDU QUE cet usage n'apporte aucune contrainte à l'égard des activités agricoles environnantes ;

ATTENDU QUE lorsque des superficies sont en fin d'exploitation, elles sont remises en valeur à des fins sylvicoles ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Robert Labonté auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exploitation d'une gravière-sablière sur une partie des lots 3 173 595, 3 173 631 et 3 173 632 totalisant quatre hectares et six dixièmes (4,6 ha).

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

QUE le conseil informe la Commission que l'objet de la demande ne peut être réalisé hors de la zone agricole puisqu'il s'agit de compléter l'exploitation d'une sablière déjà débutée.

Adoptée

## **17. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

2018-02-49

### **17.1. Réclamation - refoulement d'égout**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une réclamation suite à un refoulement d'égout sur la propriété située au 116, rue des Pinsons ;

ATTENDU QUE la municipalité juge qu'il n'y a pas négligence de la part du propriétaire, la soupape de retenue étant conforme à la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE les assureurs de la municipalité recommandent de payer ladite réclamation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de rembourser à madame France Brochu et monsieur Jacques Gosselin le montant de cent cinquante-quatre dollars et trente-huit cents (154,38 \$), représentant les frais de réparation pour les dommages causés à la propriété située au 116, rue des Pinsons.

Adoptée

## **18. CENTRE MUNICIPAL ST-ISIDORE INC.**

### **18.1. Réfection de l'aréna**

#### **18.1.1. Constructions Jacques Dubois et Fils inc.**

##### **2018-02-50 18.1.1.1. Recommandation de paiement no 6**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 6 représentant la retenue concernant la réfection de l'aréna au montant de cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent un dollars et quatre-vingt-un cents (185 401,81 \$), incluant les taxes, à Constructions Jacques Dubois et Fils inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

##### **2018-02-51 18.1.1.2. Certificat définitif de fin de travaux**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte le certificat définitif de fin de travaux émis par WSP Canada inc. relativement à la réfection de l'aréna, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

Adoptée

##### **2018-02-52 18.1.1.3. Autres travaux**

IL EST PROPOSÉ PR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement à la réfection de l'aréna :

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

Surplus pour alarme incendie 703,90 \$  
*Fournisseur : Constructions Jacques Dubois & Fils inc.*

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

## **19. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3**

### **2018-02-53 19.1. Offre d'achat - Rochette Construction**

ATTENDU QUE Construction Rochette inc. a déposé une offre d'achat pour les lots 5 556 103 et 5 556 105 situés dans la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE la résolution 2015-02-57 autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin» en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée à ladite offre ;

ATTENDU QUE le futur acquéreur demande que s'il y a revente du terrain sans contrat notarié lui assurant la construction de la maison, le promettant-vendeur aura alors un droit de premier refus aux mêmes prix et conditions. Le promettant-vendeur aura trente (30) jours après que la demande lui en aura été faite par écrit pour faire connaître sa décision ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat telle que soumise par Construction Rochette inc. le 9 janvier 2018 et l'acte de vente pour les lots 5 556 103 et 5 556 105.

Adoptée

## **20. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

### **20.1. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV**

#### **20.1.1. Dépôt des projets de skatepark et piscine**

**2018-02-54**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation du projet d'acquisition et d'installation d'un skatepark au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Isidore à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE le conseil désigne madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

**2018-02-55**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation du projet d'acquisition et d'installation d'une piscine au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Isidore à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE le conseil désigne madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

**21. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**21.1. Volet redressement - route Coulombe, rang de la Rivière et rue Sainte-Geneviève**

**21.1.1. Services en laboratoire**

Aucun sujet.

**22. MOTION DE FÉLICITATIONS**

**2018-02-56** **22.1. Compétition Yolande Barrette**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil félicite le comité organisateur, les bénévoles ainsi que le personnel du Centre municipal qui ont collaboré au succès de la compétition Yolande-Barrette qui s'est tenue les 26, 27 et 28 janvier 2018, et ce, par l'accueil et les équipements mis en place pour assurer la réussite de cette activité.

Adoptée

**2018-02-57** **23. SPECTACLE AÉRIEN**

ATTENDU QUE les Snowbirds ont confirmé leur intérêt à participer à un spectacle aérien à Saint-Isidore le 19 juin 2018 et, si requis, le 20 juin 2018 comme journée alternative en cas de mauvaise météo le 19 juin ;

ATTENDU QUE des discussions sont en cours avec la 1<sup>re</sup> Division aérienne du Canada afin d'obtenir la participation d'autres aéronefs audit spectacle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la tenue d'un spectacle aérien à Saint-Isidore le 19 juin 2018 et, si requis, le 20 juin 2018 comme journée alternative en cas de mauvaise météo le 19 juin, en guise de remerciement pour tous les bénévoles et afin de souligner le 40<sup>ième</sup> anniversaire de l'aréna de Saint-Isidore et le 30<sup>ième</sup> anniversaire de la bibliothèque de Saint-Isidore.

QUE le conseil autorise tout aéronef à survoler à basse altitude, et ce, sans restriction, ainsi qu'à atterrir au besoin (hélicoptère) sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore si requis avant le spectacle aérien pour toute reconnaissance ou pratique, ainsi que lors de la tenue dudit spectacle.

QUE le conseil autorise, selon les besoins, la fermeture d'une partie de la route Coulombe, soit de la route Kennedy jusqu'à l'aréna, lors de la tenue du spectacle aérien les 19 et/ou 20 juin 2018.

QUE le conseil autorise tous documents et toutes correspondances requises pour la tenue du spectacle aérien à être signés par le maire, celui-ci étant désigné comme

directeur du spectacle aérien de Saint-Isidore et des opérations (AIR BOSS).

Adoptée

**24. DIVERS**

Aucun sujet.

**2018-02-58**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE  
SÉANCE À 20 HEURES 35.

Adopté ce 5 mars 2018.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*